



Fédération des OSBL d'habitation du  
Bas St-Laurent, de la Gaspésie et des Îles

15 sept. 2011

Volume 3 numéro 3

## *Bulletin d'information pour les OSBL d'habitation de l'Est*

Déjà de retour, l'été nous quitte tranquillement pour faire place à l'automne. Nous espérons que vous avez profité pleinement de cette saison qui s'achève et que vous êtes bien disposés à entreprendre les prochains mois qui seront certainement pleins de belles choses.

### Programme de soutien aux opérations

Comme mentionné dans le bulletin de juin, la fédération vous rappelle à nouveau que le *Programme de soutien aux opérations* est encore en vigueur cette année, un montant de 1 200\$ est disponible avec les mêmes critères que l'an passé. La date limite est le 31 décembre 2011. Pour l'instant, quelques résidences seulement en ont fait la demande.

### Programme de formation

Le programme étant toujours d'actualité. Nous prévoyons organiser une formation sur la rédaction de l'ordre du jour et les procès-verbaux, avec le même formateur que celle sur la gouvernance offerte en automne 2010, M. Marco Baron. Lors de cette journée très agréable, vous aviez manifesté de l'intérêt. La date prévue serait début novembre. Ce serait très apprécié de savoir si votre intérêt est toujours là. Pour réserver M. Baron, nous devons connaître rapidement votre intérêt. Appelez-moi?

### Programme d'économie d'énergie

Certains membres font leurs achats de matériel d'éclairage via la Fédération et profitent de très bons prix avec Paré Électrique. Par ailleurs, nous avons eu un avis de la *Cie Standard* que les prix

mondiaux de tous les produits qui contiennent du phosphore, le composant principal des fluorescents, augmenteront de 12% d'ici quelques semaines si ce n'est pas déjà fait. M. Paré de Paré Électrique a par contre fait une provision de ces produits et nous les offrent au même prix tant qu'il en aura. À vous d'en profiter en appelant la coordonnatrice de la Fédération

## Projet de Loi 16 (certification)

Vous avez été, au cours de l'été, à adopter des résolutions demandant, tantôt à ne plus être assujettis à la certification ou à demander des assouplissements au règlement qui découle de la Loi. Et vous avez eu raison, car les exigences contenues dans le projet de règlement sont tout à fait inacceptables pour nos membres.

On introduit deux catégories de résidences pour personnes âgées : celles pour personnes autonomes et celles pour personnes non autonomes. **Presque tous nos membres oeuvrant pour les personnes âgées seront réputés être dans la seconde catégorie et devront offrir une surveillance continue de type 24/7 à compter de l'entrée en vigueur du règlement.** Par ailleurs, la surveillance devra être effectuée par des personnes qualifiées et détenant, à compter de 2015 un diplôme à cette fin. Il faut s'attendre à des coûts beaucoup plus élevés pour nos résidents.

Il s'agit d'une attaque en règle contre les petits milieux ruraux où se concentrent les petites résidences pour personnes âgées. Le ministère est en consultation actuellement et espérons que le règlement s'assouplira.

## Livres de Cie

Notre offre tient toujours pour les membres. Vous pouvez vous procurer votre Livre de Cie. Vous n'avez qu'à en faire la demande pour que l'on puisse faire identifier préalablement le Livre à votre nom d'organisme. Cet outil permet de garder les documents importants au bon endroit.

## Refinancement des projets Accès logis

D'ici la fin de l'année, une dizaine d'OSBL seront rendus à la dixième année d'opération. À ce moment, l'accord d'exploitation prévoit le refinancement sur 25 ans de tout le capital versé depuis la date d'ajustement des intérêts (DAI). Tout un processus se met alors en place impliquant la SHQ, qui évalue la santé financière et physique du bâtiment et le Fonds québécois d'habitation communautaire.

Dès que la mécanique sera finalement arrêtée et que les intervenants seront formés, nous vous informerons de ce que vous aurez à faire. En attendant, pour la dizaine d'OSBL impliqués, prenez le temps de faire le calcul du capital remboursé de la date d'ajustement des intérêts jusqu'au 120<sup>ième</sup> mois. Vous aurez une bonne idée du montant que vous aurez à rembourser au Fonds.

## Dites-lui Merci!

Vous connaissez une personne dans votre OSBL qui s'investit bénévolement en logement social? C'est sans doute l'occasion de soumettre son dossier au prix **Hommage bénévolat-Québec** qui est l'une des plus hautes distinctions gouvernementales en matière d'action bénévole.

Au Québec des milliers de femmes et d'hommes sont bénévoles, ils méritent tous notre reconnaissance. Faites partie de ceux qui leur disent « Merci! » en proposant une candidature au prix Hommage bénévolat-Québec!

Vous pouvez avoir plus d'information à l'adresse [www.benevolat.gouv.qc.ca](http://www.benevolat.gouv.qc.ca)

**Vos administrateurs** : Gervais Darisse, Diane Dubé, Huguette Dubé, Rodrigue Gamache et Sylvie Ouellet

Pour joindre la fédération : Johanne Dumont, coordonnatrice, **FOHBGI** :  
**tél : 418-867-5178** au 15, rue Fraser, Rivière-du-Loup (Qc) G5R 1C1